

Usine et Bureaux
B.P. 119-Z.I. du Signan
56304 PONTIVY CEDEX
Tél 02 97 25 21 92
Fax 02 97 25 16 70

Date : 31.08.25
Numéro : 034968 Page : 2/2

LE PASSAGE PF
121 AVENUE DE LA GARE

N° Client Facturé : 53249
N° Client Payeur : 53249
Représentant : DELANEAU Julien
Dépôt Enlèvement : 01 USINE PF
Echéance : 30.09.25 3307.48 EUR
Mode de Paiement : 30 Jours, Traite directe
RIB : 11206000820128512560674

46600 MARTEL

REFERENCE	DESIGNATION	QUANTITE	UN/VT	PU NET	MONTANT HT €	T
EQ125.00	EQUIPEMENT 125	1	UN			1
	<u>Total de l'ensemble MONTE E3</u>				673.13	
TC0392.00	TURENNE EQUIPE 185	1	UN	435.03	435.03	1
EMB250.00	ARBRE DE VIE EN BOIS	5	UN	24.70	123.50	1
CR296VB.00	CROIX INC VB PLASTIQUE	10	UN	6.94	69.40	1

Escompte : Un escompte pourra être accordé selon l'application de la loi 92-1442 du 31.12.1992 art 2-1 A1.3, au taux de 0.70% par mois. Le client fera le calcul des taxes relatives à l'escompte, en conséquence il ne lui sera pas adressé de note d'avoir correspondante et le client rectifiera le montant de la TVA récupérable, ce proportionnellement.

Pénalités de retard :

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure, le paiement d'intérêts de retard de une fois et demie le taux de l'intérêt légal (selon art. L.441-6 du Code de Commerce).
Clause de Réserve de Propriété : Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées par lui jusqu'au paiement intégral du prix convenu dans les termes des lois du 12 Mai 1980 et 25 Janvier 1985 (Loi N° 8598 et 8595).

Attribution de Jurisdiction : Tribunal de Commerce de la Roche sur Yon

Escompte :

Total HT : 2751.76

TA à 0.20 % 2483.39 4.47

TVA 20.00 % 551.25

Total TTC : 3307.48

Acomptes reçus :

NET A PAYER EUROS : 3307.48